

LEGENDE

- Limite de commune
- Limite de zone ou de secteur
- Périmètre du secteur soumis à permis de démolir
- Espace boisé classé existant ou à créer
- Emplacement réservé (voir plan de détail n°5d)
- Limite d'implantation des constructions
- Polygone inconstructible
- Zone non-aedificandi de part et d'autre de l'autoroute A1 (marge de recul de 100 m par rapport à l'axe)
- Axe de ruissellements temporaires en cas d'orage
- Espace constitué de terrains alluvionnaires compressibles, avec nappe phréatique sub-affleurante
- Présence possible de vestiges archéologiques
- Bâtiments situés en zone A pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Eléments construits protégés : a) éléments linéaires (murs, portails...) b) bâtiments
- Zone soumise au bruit de l'aéroport Charles-de-Gaulle, référencée D au PEB de 2007
- Ligne électrique de transport HT
- Décharge en cours de réhabilitation (servitude (PM2)
- Captage d'eau potable
- Risque de retrait-gonflement des sols argileux a) risque faible b) risque moyen c) absence de risque

- UA Zone d'urbanisation ancienne du centre-bourg
- UB Zone récente de densité moyenne, à dominante d'habitat, comprenant les secteurs UBa et UBb
- UC Zone d'habitat individuel de densité réduite
- UD Zone d'habitat mixte
- UE Zone d'accueil d'activités
- UI Zone économique à vocation industrielle et de logistique comprenant les secteurs UIa, UIb et UIc
- UP Zone d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- UZ Zone liée à l'aire d'autoroute de l'A1
- AU-E Zone à urbaniser à vocation économique comprenant les secteurs AU-Ea et AU-Eb ; des principes sont présentés dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (voir document n°4)
- AU-H Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat comprenant les secteurs AU-Ha et AU-Hb ; des principes sont présentés dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (voir document n°4)
- A Zone agricole
- N Zone naturelle et forestière
- Na Secteur naturel destiné au développement d'une activité agricole existante
- Nj Secteur naturel destiné à l'aménagement de jardins potagers
- Nr Secteur naturel rattaché au centre d'enfouissement technique
- Ns Secteur naturel d'équipements sportifs et de loisirs

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25 contact@urbaservice.fr

Commune de VEMARS

PLAN LOCAL D' URBANISME REVISION

Vu pour être annexé à la délibération en date du : 09 OCT. 2017

11a

Secteur soumis à permis de démolir "Territoire communal"

Echelle : 1/5000e

Liste des emplacements réservés (au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)			
N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Aménagement de carrefour	Commune	208 m²
2	Liaison ferroviaire « Roissy-Picardie »	SNCF Réseau	447 825 m²

